

AFFICHÉ DU 14 NOV. 2022

AU.....



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

**CLASSEMENT du site de la bataille de Gergovie,  
des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César**

Par décret en date du 30 août 2022, publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> septembre 2022, est classé parmi les sites du département du Puy-de-Dôme, le site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César, sur le territoire des communes de Authezat, Chanonat, Corent, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Le Cendre, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Tallende, Veyre-Monton.

Le texte intégral de ce décret, la carte au 1/25 000 et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture du Puy-de-Dôme, 1 Rue d'Assas à Clermont-Ferrand ainsi que, chacune pour ce qui la concerne, dans les mairies concernées.

La délimitation de cette servitude et le décret peuvent également être consultés sur le site internet : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>